

AVENANT N°28/2016
A LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE
L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES
SERVICES A DOMICILE (BAD)

~~cin~~
m }
d

Les parties signataires du présent avenant conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 : Le présent avenant modifie les articles 15.1, 16.2 et 17.1. du Titre II de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile par les dispositions suivantes :

« Article 15.1. Composition

La CPNEFP est composée paritairement en nombre égal de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants désignés par chaque organisation syndicale représentative au niveau national dans la branche et d'un nombre équivalent de représentants de fédération ou union d'employeurs représentatives dans la branche.

Les remboursements sont limités à deux représentants salariés d'entreprise désignés par organisation syndicale représentative au niveau de la branche.

Article 16.2. Composition

La CPREFP est composée paritairement en nombre égal de deux représentants titulaires ou de deux représentants suppléants désignés par chaque organisation syndicale représentative au niveau national dans la branche et d'un nombre équivalent de représentants de fédération ou union d'employeurs représentatives dans la Branche.

Article 17.1. Personnes prises en charge

Les remboursements sont limités à deux représentants salariés d'entreprise désignés par organisation syndicale représentative au niveau de la branche. »

Article 2 - Agrément

L'avenant prendra effet sous réserve de son agrément conformément aux dispositions de l'article L314-6 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 - Date d'entrée en vigueur – Extension

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including the number 2 and the number 3.

Les partenaires sociaux demandent également l'extension du présent avenant.

Fait à Paris le 6 juillet 2016

~~Handwritten signature~~
HV con
3 Jn
MD } cp

ORGANISATIONS EMPLOYEURS

USB-Domicile :

UNADMR

Monsieur J-Pierre BORDEREAU
Union Nationale des Associations
ADMR
184A, rue du Faubourg Saint Denis
75010 PARIS



UNA

Monsieur Julien MAYET
Union Nationale de l'Aide, des
Soins et des Services aux Domiciles
108/110, rue Saint Maur
75011 PARIS



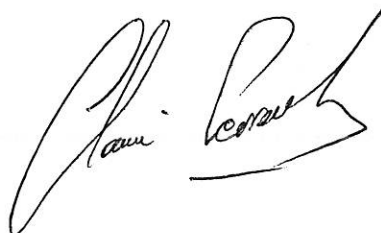
ADESSA A DOMICILE FEDERATION NATIONALE

Monsieur Hugues VIDOR
350, rue Lecourbe
75015 PARIS



FNAAFP/CSF

Madame Claire PERRAULT
Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire
Confédération Syndicale des Familles
53, rue Riquet
75019 PARIS



ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

CFDT

Monsieur Loïc LE NOC

Fédération Nationale des Syndicats des Services de Santé et Services Sociaux
48/49, avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS



CFE/CGC

Monsieur Claude DUMUR

Fédération Française Santé Action Sociale
39, rue Victor Massé – 75009 PARIS



CFTC

Madame Aline MOUGENOT

Fédération Nationale santé sociaux
34 quai de la Loire – 75019 PARIS

CGT

Madame Maryline CAVAILLE

Fédération Nationale des Organismes Sociaux
263, rue de Paris – Case 536 – 93515 MONTREUIL Cedex

☎ = DELZON GLE Nathalie



CGT-FO

Madame Josette RAGOT

Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
7, impasse Tenaille – 75014 PARIS